

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2288

26 octobre 2010

### SOMMAIRE

|  |        |   |        |
|--|--------|---|--------|
| 3D Luxembourg S.A. ....                              | 109803 | Lux Direct Rep S.à r.l. ....                                      | 109824 |
| ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. ..                   | 109783 | Lux Direct Rep S.à r.l. ....                                      | 109824 |
| Airport International S.A. ....                      | 109803 | Medial European Communications Hold-<br>ing S.A. ....             | 109824 |
| Allard Invest Holding Bresil S.à r.l. ....           | 109792 | Micaboul Holding S.A. ....  | 109822 |
| AMO Holding 11 S.A. ....                             | 109824 | Newcombe House Investment S.à r.l. ...                            | 109802 |
| AMS Investissements S.A. ....                        | 109803 | Packinvest A.G. ....  | 109801 |
| Arget S.A. ....                                      | 109816 | Pal Immobilier Sà r.l. ....                                       | 109793 |
| Aslaug S.à r.l. ....                                 | 109816 | RDC Drilling International S.à r.l. ....                          | 109778 |
| Aslaug S.à r.l. ....                                 | 109816 | RN Consulting SA ....   | 109804 |
| BC Concept ....                                      | 109803 | Société Nationale des Chemins de Fer Lu-<br>xembourgeois ....     | 109821 |
| Camargue Investments S.A. SPF ....                   | 109819 | Soluca ....   | 109783 |
| Carlo Pazolini Participations S.à r.l. ....          | 109817 | Star Participations S.A. ....                                     | 109783 |
| Castello (Lux) Holdings S.à.r.l. ....                | 109817 | Star Shoes s.à r.l. ....  | 109783 |
| Ceram Holding S.A. ....                              | 109819 | Swisscanto (Lu) Bond Invest Management<br>Company S.A. ....       | 109787 |
| Ceratos Finance S.A. ....                            | 109820 | Swisscanto (Lu) Portfolio Funds Manage-<br>ment Company S.A. .... | 109819 |
| CMP-Chemical and Metallurgical Products<br>S.A. .... | 109792 | Terminus Home S.à r.l. ....                                       | 109787 |
| Compagnie Financière Parthénon S.A. ..               | 109818 | Terre Rouge S.A. ....   | 109788 |
| Comptoir du Sel ....                                 | 109817 | TIS Finance S.A. ....   | 109788 |
| CTP Property Lux S.à r.l. ....                       | 109820 | Trilantic Capital Partners IV (Europe)<br>S.C.A., SICAR ....      | 109787 |
| Culligan Holding S.à r.l. ....                       | 109818 | Troisi Investissements Internationaux S.A.<br>.....               | 109789 |
| Culligan International S.à r.l. ....                 | 109818 | Ulysse Holding Participations S.A. ....                           | 109789 |
| Decem Titri Capital S.à r.l. ....                    | 109816 | Vangal Investments S.A. ....                                      | 109788 |
| ECOPARC Windhof G.I.E. ....                          | 109784 | VI.KA.MA S.A. ....  | 109801 |
| Espace Net S.à r.l. ....                             | 109820 | Vivax S.A. ....   | 109788 |
| Farina European Invest S.A. ....                     | 109804 | West & Orient Invest S.à r.l. ....                                | 109783 |
| Fertitrust S.A. ....                                 | 109821 | World Business Company S.A. ....                                  | 109802 |
| Helios Invest 2013 S.A. ....                         | 109821 | World Courier (Luxembourg) GmbH ...                               | 109802 |
| Heyen Bau Constructions S.à r.l. ....                | 109822 | Yacuba S.A. ....  | 109802 |
| Interactive Development S.A. ....                    | 109822 |   |        |
| I-Partegen S.à r.l. ....                             | 109822 |   |        |
| J.C. Investment S.A. ....                            | 109823 |   |        |
| Kilkenbourg Investments S. à r.l. ....               | 109820 |   |        |
| Letalux S.A. ....                                    | 109823 |   |        |
| Lux Direct PDI S.à r.l. ....                         | 109824 |   |        |

**RDC Drilling International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.775.071,00.**

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.887.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of August, at 3.45 p.m.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RDC International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.885 (the "Contributor"),

here represented by Torsten Schmitt, Lawyer, with professional address at 12 rue Eugène Ruppert, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of RDC Drilling International S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of the Cayman Islands by a deed enacted on 24 August 2007, the effective place of management and control of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, on 17 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") number 31 of 6 January 2010 and the registered office of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 23 February 2010, published in the Memorial C number 748 of 9 April 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.887 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 20 May 2010, published in the Memorial C number 1417 on 10 July 2010

II.- That the 5,650,000 (five million six hundred fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 25,125,071 (twenty-five million one hundred twenty-five thousand seventy-one United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 5,650,000 (five million six hundred fifty thousand United States Dollars) to USD 30,775,071 (thirty million seven hundred seventy-five thousand seventy-one United States Dollars) by the issuance of 25,125,071 (twenty-five million one hundred twenty-five thousand seventy-one) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 226,125,637.32 (two hundred twenty-six million one hundred twenty-five thousand six hundred thirty-seven United States Dollars and thirty-two United States Dollars Cents), of which USD 2,512,507.10 (two million five hundred twelve thousand five hundred seven United States Dollars and ten United States Dollars Cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by RDC International S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 25,125,071 (twenty-five million one hundred twenty-five thousand seventy-one United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 5,650,000 (five million six hundred fifty thousand United States Dollars) to USD 30,775,071 (thirty million seven hundred seventy-five thousand seventy-one United States Dollars) by the issuance of 25,125,071 (twenty-five million one hundred twenty-five thousand seventy-one) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Share Capital Increase"), subject to the payment of a share premium of USD 226,125,637.32 (two hundred twenty-six million one hundred twenty-five thousand six hundred thirty-seven United States Dollars and thirty-two United States Dollars Cents) (the "Share Premium"), of which an amount of USD 2,512,507.10 (two million five hundred twelve thousand five hundred seven United States Dollars and ten United States Dollars Cents) shall be allocated to the legal reserve.

The Share Capital Increase and the Share Premium are fully paid up by the contribution in kind (the "Contribution") of:

(i) 100 (one hundred) ordinary shares with a total fair value of USD 195,000,000 (one hundred ninety-five million United States Dollars) (the "RGVGL Shares") in Rowan Gorilla V (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar; and

(ii) 374,246,744 (three hundred seventy-four million two hundred forty-six thousand seven hundred forty-four) shares with a total fair value of USD 56,250,708.32 (fiftysix million two hundred fifty thousand seven hundred eight United States Dollars and thirty-two United States Dollars Cents) in Skeie Drilling and Production ASA, a company incorporated under the laws of Norway, having its registered office at Tordenskjolds gate 9, 4612 Kristiansand S, Norway.

*Third resolution:*

It is resolved to accept the payment by the Contributor of the Share Capital Increase and the Share Premium by the Contribution.

*Intervention - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Torsten Schmitt, prenamed, by virtue of the proxy given under private seal and declares to pay the Share Capital Increase and the Share Premium through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to USD 251,250,708.32 (two hundred fifty-one million two hundred fifty thousand seven hundred eight United States Dollars and thirty-two United States Dollars Cents) and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 20 August 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The value of the RGVGL Shares is in the process of being definitely determined at the time of this extraordinary general meeting.

The valuation being in the process of finalisation, it might have an impact on the net value of the Contribution. In such case, only the Share Premium shall be adjusted accordingly, by virtue of a sole shareholder's meeting to be held under private seal.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) John L. Buvens, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

b) William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

d) Jean-François Findling, residing at 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

all represented by Torsten Schmitt, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 20 August 2010.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with the valuation of the Share Capital Increase, and confirm the validity of the payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the sole shareholder of the Company holds 30,775,071 (thirty million seven hundred seventy-five thousand seventy-one) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows (the other paragraphs of the article remaining unchanged):

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 30,775,071 (thirty million seven hundred seventy-five thousand seventy-one United States Dollars), represented by 30,775,071 (thirty million seven hundred seventy-five thousand seventy-one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

...”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 6,700.- (six thousand seven hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followe

d by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille dix, le vingt août à 15 heures 45.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

RDC International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.885 (l’ «Apporteur»),

Ici représentée par Torsten Schmitt, avocat, demeurant professionnellement 12 rue Eugène Ruppert, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l’enregistrement.

La partie, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d’acter comme suit:

I. La partie comparante est le seul associé de RDC Drilling International S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée sous le droit des îles Cayman, suivant un acte notarié du 24 août 2007, dont le centre effectif de gestion et de contrôle a été transféré à Luxembourg par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 31 du 6 janvier 2010 et dont le siège social a été transféré à Luxembourg par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, susmentionné en date du 23 février 2010, publié au Mémorial C numéro 748 du 9 avril 2010, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.887 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, susmentionné, le 20 Mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1417 du 10 Juillet 2010.

II. Que les 5.650.000 (cinq millions six cent cinquante mille) parts sociales d’une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l’ordre du jour, dont l’associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

109781

### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de 25.125.071 USD (vingt-cinq millions cent vingt-cinq mille soixante-et-onze Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 5.650.000 USD (cinq millions six cent cinquante mille Dollars américains) à un montant de 30.775.071 USD (trente millions sept cent soixante-quinze mille soixante-et-onze Dollars américains) par l'émission de 25.125.071 (vingt-cinq millions cent vingt-cinq mille soixante-et-onze) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 226.125.637,32 USD (deux cent vingt-six millions cent vingt-cinq mille six cent trente-sept Dollars américains et trente-deux Cents), duquel un montant de 2.512.507,10 USD (deux millions cinq cent douze mille cinq cent sept Dollars américains et dix Cents) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par RDC International S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 25.125.071 USD (vingt-cinq millions cent vingt-cinq mille soixante-et-onze Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 5.650.000 USD (cinq millions six cent cinquante mille Dollars américains) à un montant de 30.775.071 USD (trente millions sept cent soixante-quinze mille soixante-et-onze Dollars américains) par l'émission de 25.125.071 (vingt-cinq millions cent vingt-cinq mille soixante-et-onze) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (l'«Augmentation de Capital»), soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 226.125.637,32 USD (deux cent vingt-six millions cent vingt-cinq mille six cent trente-sept Dollars américains et trente-deux Cents) (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 2.512.507,10 USD (deux millions cinq cent douze mille cinq cent sept Dollars américains et dix Cents) sera alloué à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts seront souscrites et payées par l'Apporteur par voie d'un apport en nature (l'«Apport») consistant en:

(i) 100 (cent) parts ordinaires ayant une valeur totale de 195.000.000 USD (cent quatre-vingt-quinze millions de Dollars américains) (les «Parts RGVGL») dans Rowan Gorilla V (Gibraltar) Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar; et

(ii) 374.246.744 (trois cent soixante-quatorze millions deux cent quarante-six mille sept cent quarante-quatre) parts d'une valeur totale de 56.250.708,32 USD (cinquante-six millions deux cent cinquante mille sept cent huit Dollars américain et trente-deux Cents) dans Skeie Drilling and Production ASA, une société constituée selon les lois Norvégiennes, ayant son siège social à Tordenskjolds gate 9, 4612 Kristiansand S, Norvège.

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter le paiement par l'Apporteur de l'Augmentation de Capital et de la Prime d'Emission par l'Apport.

#### *Intervention - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Torsten Schmitt, prénommé, en vertu de la procuration donnée sous seing privé, qui déclare payer l'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission par voie de l'Apport, qui est désormais à disposition de la Société.

#### *Evaluation*

La valeur nette de l'Apport en nature s'élève à 251.250.708,32 USD (deux cent cinquante-et-un millions deux cent cinquante mille sept cent huit Dollars américains et trente-deux Cents) et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport datée du 20 août 2010, qui sera annexée à cet acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La valeur des Parts RGVGL est en phase d'être définitivement déterminée au moment de l'assemblée générale extraordinaire.

L'évaluation étant en cours de finalisation, elle pourrait avoir un impact sur la valeur nette de l'Apport. Dans un tel cas, seule la Prime d'Emission devra être ajustée en conséquence, en vertu de l'assemblée générale des associés qui se tiendra sous seing privé.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée à la Société.

*Intervention des gérants*

Sont ensuite intervenus:

- a) John L. Buvens, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- b) William H. Wells, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;
- d) Jean-François Findling, demeurant au 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous ici représentés par Torsten Schmitt, prénommé, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 20 août 2010.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'Apport, ainsi que la valeur de l'Augmentation de Capital, et confirment la validité de son paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'associé unique de la Société détient l'ensemble des 30.775.071 (trente millions sept cent soixante-quinze mille soixante-et-onze) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes de l'article demeurant inchangés):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 30.775.071 USD (trente millions sept cent soixante-quinze mille soixante-et-onze Dollars américains), représenté par 30.775.071 (trente millions sept cent soixante-quinze mille soixante-et-onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

...»

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ EUR 6.700,- (six mille sept cents Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne comparante, celui-ci a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Schmitt, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 août 2010. Relation: EAC/2010/10202. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010124859/268.

(100141521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.



**West & Orient Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.  
R.C.S. Luxembourg B 99.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124907/10.

(100141535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

---

**Soluca, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 29.705.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michèle Grisard  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010124888/12.

(100141887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

---

**Star Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 32.697.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michèle Grisard  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010124889/12.

(100141888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

---

**Star Shoes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4950 Bascharage, 6, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 30.483.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 16 septembre 2010.

*Pour STAR SHOES SARL*  
Fiduciaire Roger Linster  
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010124890/13.

(100141596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

---

**ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 19.116.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires d'ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. du 15 juin 2010.*

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a décidé de nommer M. Alexander RAHUSEN, demeurant au 55, Michelangelostraat 1077 BT Amsterdam, Pays-Bas; et M. Cees LANKHOF demeurant au 80, Wittenburgerweg 2244 CD Wassenaar, Pays-Bas; en tant qu'administrateurs de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pour extrait et traduction conformes  
ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2010124931/17.

(100141077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**ECOPARC Windhof G.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg C 93.

—  
*Extrait du contrat constitutif*

1) Le Groupement d'intérêt économique, constitué pour une durée illimitée, a pour dénomination: ECOPARC Windhof G.I.E.

2) Le Groupement d'intérêt économique a son siège social au 2, rue d'Arlon à L-8399 Windhof

3) Le Groupement d'intérêt économique a pour objet la promotion du développement de l'ECOPARC Windhof dans une démarche volontaire de développement durable.

4) Le Groupement d'intérêt économique a pour Membres fondateurs:

- Albert Streff Transports Internationaux Déménagement s.à.r.l., représenté par M. Stefan Chorus  
9, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof,  
RCS: 62511

- Mixt SA, représenté par M. Romain Poulles  
2, rue d'Arlon L-8399 Windhof,  
RCS: B0088729

- PWS S.A., représenté par M. Christopher Becmann  
20, rue de l'Industrie L-8399 Windhof  
RCS: B65661

- Schuler s.à.r.l., représenté par M. Stephane Merlet  
11, rue des 3 cantons L-8399 Windhof,  
RCS: B5445

- Sermelux S.A., représenté par M. Robert Schintgen  
Zoning Industriel L-8287 Kehlen,  
RCS: B16923

- SOGEL Technique S.A., représenté par M. Ronny Barthelmes  
7, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof  
RCS: B 29.869

- TR Immobilière S.A., représenté par M. Victor Elvinger  
31, rue d'Eich L-1461 Luxembourg,  
RCS: B105116

- Valeres Konstruktioun S.A. Z.A.E. Weiergewan, représenté par M. Jean-Pol Clart  
3-7 rue Goell L-5326 Contern,  
RCS: B81984

- Richet Gestion Immobilière sa, représenté par Mme Céline Depiesse  
9, Route des 3 Cantons L-8399 Windhof,  
RCS: B63.513

5) Objet social des membres du GIE:

- Albert Streff Transports Internationaux Déménagement s.à.r.l., représenté par M. Stefan Chorus  
9, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, RCS: 62511

Gegenstand der Gesellschaft ist: Der Betrieb einer internationalen Spedition einschliesslich Möbelspedition und Abfertigungsspedition, einer lagerei, die Durchführung von Geschäften des Güter- und Möbelverkehrs, inklusive Umzugslogistik, sowie die Beteiligung an Unternehmen dieser oder ähnlicher Art, auch als persönlich haftende Gesellschafterin. Die Lagerung und Vernichtung von Datenträgern, Transport von Abfall und Handel mit Abfall. Aktivitäten gemäss Artikel



29-1 betreffend les agents de communication à la clientèle des Gesetzes vom 05. April 1993 relative au secteur financier so wie es abgeändert wurde

- Mixt SA, représenté par M. Romain Poulies  
2, rue d'Arlon L-8399 Windhof, RCS: B0088729

La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

- PWS S.A., représenté par M. Christopher Becmann  
20, rue de l'Industrie L-8399 Windhof, RCS: B65661

La société a pour objet:

- l'achat, la vente et la mise en valeur d'immeubles

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées, la société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet. Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

- Schuler s.à.r.l., représenté par M. Stephane Merlet  
11, rue des 3 cantons L-8399 Windhof, RCS: B5445

La société a pour objet l'achat, la vente, la location et l'échange, la gérance et la gestion, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

- Sermelux S.A., représenté par M. Robert Schintgen  
Zoning Industriel L-8287 Kehlen, RCS: B16923

La société a pour objet:

- la conception, l'achat, la vente, la location, la représentation, la promotion et la mise en valeur de toutes sortes d'immeubles, notamment dans la branche de constructions métalliques - tous les travaux de calorifugeage, d'isolation thermique et acoustique, de travaux d'étanchéité, de confection de chapes flottantes, de façades et d'imperméabilisation, -le montage et transport d'éléments préfabriqués et la pose et transport de pierres naturelles;

- l'établissement d'études, de calculs, de plans et de schémas; la production, la fabrication, l'assemblage, la transformation et le transport de toutes les matières métalliques ou non, etc.

- SOGEL Technique S.A., représenté par M. Ronny Barthelmes  
7, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, RCS: B 29.869

La société a pour objet l'importation, l'exportation, la représentation, le commerce, l'achat et la vente de matériel, d'outils et de machines électriques et électroniques ménagers et d'engins pour l'industrie, l'exploitation d'un atelier de réparation pour ces mêmes articles ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

- TR Immobilière S.A., représenté par M. Victor Elvinger  
31, rue d'Eich L-1461 Luxembourg, RCS: B105116

La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat; d'échange, de souscription, d'apport ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation (incomplet).

- VALERES Konstruktioun S.A. Z.A.E. Weiergewan, représenté par M. Jean-Pol Clart  
3-7 rue Goell L-5326 Contern, RCS: B81984

La société a pour but de fournir des conseils, assurer des services, tant sur le plan technique, qu'administratif ou purement informatif et ce en rapport avec le secteur de la construction. Elle peut également organiser le commerce et le traitement des matériaux de construction, la livraison d'installations en matière de bâtiments et plus généralement la

médiation dans le commerce. De manière générale, elle peut réaliser toutes les activités ayant un rapport avec le secteur immobilier ou avec la gestion et les investissements mobiliers ou immobiliers. Elle aura également comme activité la construction, la rénovation, la destruction, l'achat, la vente, le lotissement, la location, l'échange, la mise en état d'urbanisation de biens immobiliers, la prise et la cession de droits d'options, pour l'achat et la vente de ces biens, la gestion de toutes les propriétés, mobilières comme immobilières, la pratique de publicité et toutes activités de courtage y afférent; construire et / ou coordonner les travaux de construction généraux devant être effectués par des sous-traitants; l'étude ce besoin de financement et des techniques de financement pour la réalisation de tous les points susmentionnés. Elle est habilitée à effectuer tous les actes commerciaux, industriels, financiers, mobiliers ou immobiliers dans le sens le plus large.

- Richet Gestion Immobilière sa, représenté par Mme Céline Depiesse

9, Route des 3 Cantons L-8399 Windhof, RCS: B63.513

La société a pour objet l'achat et la vente, la location et l'échange, la gérance et la gestion, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation, y compris la fourniture de prêts, avances et toutes autres garanties.

6) Organisation du Comité de pilotage et gérants:

Un comité de pilotage prend les décisions stratégiques. Ce comité de pilotage, pour une question d'efficacité, se limite à 5 membres minimum et 9 membres maximum et se réunit au moins 4 fois par an.

Le comité de pilotage est soumis à une élection tous les 2 ans pour le redéfinir ou le reconduire.

Les décisions sont prises par vote à la majorité absolue.

Le comité de pilotage pour 2010 & 2011 se présente comme suit (par ordre alphabétique):

1. Un membre du collège échevinal, représentant la commune de Koerich (membre observateur)
2. M. Christopher Becmann, représentant la société PWS
3. M. Stefan Chorus, représentant la société Streff
4. M. Jean-Pol Clart, représentant la société Valeres
5. Mme Céline Depiesse, représentant la société Richet Gestion Immobilière sa
6. M. Victor Elvinger, représentant la société TR Immobilière
7. M. Stephane Merlet, représentant la société Schuler
8. M. Romain Poulies, représentant la société PROgroup
9. M. Robert Schintgen, représentant la société Sermelux

Les gérants assurent la gestion courante et exécutent les décisions du comité de pilotage.

Une signature, de l'un des trois gérants, est nécessaire pour acter les décisions, seulement si les 2 autres gérants sont informés de celles-ci et ont donné leur accord écrit (par courrier électronique).

Sont nommés gérants pour 2010 & 2011:

- M. Stephane Merlet, né le 05/07/1971 à Saint Dizier (F) et domicilié 65, rue de Baumbusch à L-8213 Mamer
- M. Stefan Chorus, né le 16/12/1961 à Trèves (D) et domicilié 80, Von Pidollstrasse à D - 54293 Trier
- M. Romain Poulies, né le 25/08/1969 à Luxembourg et domicilié 9, rue de Keispelt à L - 8282 Kehlen

Le vote des gérants se fera à la majorité absolue tous les 2 ans.

7) La nomination des gérants se fera à la majorité absolue tous les 2 ans.

8) La nature et la valeur des apports:

Un apport de 3 000 € est réalisé par chaque Membre fondateur (cités au point 4) ainsi que par chaque nouveau membre, excepté pour le membre observateur qui est dispensé de cotisation & de tout apport financier.

Chaque futur membre devra s'acquitter de l'apport initial de 3 000 € ainsi que de sa cotisation pour l'exercice en cours.

9) Les gérants assurent la gestion courante et exécutent les décisions du comité de pilotage. Une signature de l'un des trois gérants est nécessaire pour acter les décisions, seulement si les 2 autres gérants sont informés de celles-ci et ont donné leur accord écrit (par courrier électronique).

Fait à Windhof le 2 avril 2010.

M. Léon Eschette / M. Christopher Becmann / M. Stefan Chorus / M. Jean-Pol Clart / M. Victor Elvinger /  
M. Stephane Merlet / M. Romain Poulies / M. Ronny Barthelmes / M. Robert Schintgen / Mme Céline Depiesse  
Bourgmestre /- /- /- /- /- /- /- /-

Référence de publication: 2010126181/155.

(100141978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

**Swisscanto (Lu) Bond Invest Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.348.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 07 septembre 2010 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Ralf BRANDA

Wilhelm-Meister-Strasse 12, D-61348 Bad Homburg

M. Stephen COSSINS

Maplewood, Park Grove - GB - HP8 4BG Buckinghamshire

Dr. Gérard FISCHER

Nordring 4, CH-3000 Bern 25

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011,

- de renouveler le mandat de:

KPMG AUDIT S.à.r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

*Pour SWISSCANTO (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A.*

Société anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010126267/26.

(100142400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

**Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124892/11.

(100141522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

**Terminus Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6477 Echternach, 37, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 99.015.

*Auszug aus dem Protokoll der Gesellschaftsversammlung der Firma Terminus Home S.à.r.l. Abgehalten am 1. September 2010*

Die Versammlung ruft einstimmig Herrn Udo MAYER als verwaltungstechnischer Geschäftsführer ab.

Die Geschäftsführung wird weiter von Herr Rainer MÜLLER, technischer Geschäftsführer sowie Herr Richard HECKER, verwaltungstechnischer Geschäftsführer geleitet.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig vertreten und verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und verwaltungstechnischen Geschäftsführer.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Die Gesellschafter*

Référence de publication: 2010124893/15.

(100141856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

**Terre Rouge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 45.943.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michèle Grisard  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010124894/12.

(100141890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

---

**Vivax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 137.502.

A noter le changement de domicile de l'administrateur suivant:

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

A noter le changement de domicile de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Eric Lux, administrateur-délégué, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010124902/16.

(100142142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

---

**TIS Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 90.819.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIS FINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010124895/11.

(100141832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

---

**Vangal Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 126.976.

1. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

*Pour VANGAL INVESTMENTS*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010124903/15.

(100141960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

---

**Troisi Investissements Internationaux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 12.079.

Le bilan au 31 décembre 2009 de la société TROISI INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010124897/12.

(100141861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

**Ulysse Holding Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 155.475.

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. «Compagnie Européenne de Gestion et de Participations», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 147.168, ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (ci-après dénommée «CEGP»);

ici représentée par Madame Florence GASET, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 09 septembre 2010;

2. «Ulysse Investissement I S.C.A.», société en commandite par actions de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 154.151, ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

ici représentée par Madame Florence GASET, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 09 septembre 2010;

3. «Ulysse Investissement II S.C.A.», société en commandite par actions de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 154.806, ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

ici représentée par Madame Florence GASET, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 09 septembre 2010.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varient par la mandataire des parties demeureront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Ulysse Holding Participations S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute société, luxembourgeoise ou/et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions comprenant mille (1000) actions de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et trente mille (30.000) actions de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.



#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 16.** Les bénéfices distribuables et le boni de liquidation seront répartis entre les actionnaires de la façon suivante:

- en payant en priorité et jusqu'à concurrence d'un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) les actionnaires de classe A au prorata du nombre d'actions détenues par chacun d'eux;
- et au-delà de ce montant en payant les actionnaires de classe B au prorata du nombre d'actions détenues par chacun d'eux.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

##### *Souscription - Libération*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts ont souscrit et libéré trente et un mille (31.000) actions comme suit:

- «CEGP», pré-qualifiée, mille (1.000) actions de classe A;
- «Ulysse Investissement I S.C.A.», pré-qualifiée, douze mille huit cent cinquante-sept (12.857) actions de classe B;
- «Ulysse Investissement II S.C.A.», pré-qualifiée, dix-sept mille cent quarante-trois (17.143) actions de classe B.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Évaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros.

##### *Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

109792

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (3).

*Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six (6) années:

- 1.- Monsieur Philippe N'GUYEN, administrateur de sociétés, demeurant au 6, rue Jean Goujon, F-75008 Paris, France;
- 2.- Monsieur Stéphane MORELLE, expert comptable, demeurant au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- 3.- «Olkad Management Services S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 152.346, ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Troisième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

«Alter Audit S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au R.C.S. sous le numéro R.C.S. B 110 675, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

*Cinquième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par son nom, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GASET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10933. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010124899/175.

(100142051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

---

**Allard Invest Holding Bresil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.537.

—  
*Extrait de la résolution du conseil de gérance du 25 août 2010.*

*Deuxième résolution*

Le conseil de gérance décide de nommer Monsieur Jean-Marie BETTINGER, 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant délégué, à la gestion journalière. En outre, le conseil de gérance décide de lui donner pouvoir individuel de signature sur les comptes bancaires de la société jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 15.000-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010124933/16.

(100140863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**CMP-Chemical and Metallurgical Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 96.355.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 septembre 2010 que:

1. Sont réélus administrateurs, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 :

- Monsieur Alexander KONONOV,
- Monsieur Bruno BEERNAERTS,
- Monsieur Patrick MOINET.

2. Est réélu administrateur-délégué pour la même période, Monsieur Alexander KONONOV.

3. Est réélu commissaire pour la même période, la société BF CONSULTING S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010125193/19.

(100143004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

**Pal Immobilier Sà r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.451.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of August.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M1 R.E. Limited, a Company limited by shares incorporated in the Dubai International Financial Centre under the Companies Law of Dubai, DIFC Law No. 3 of 2006 on 12<sup>th</sup> July 2010, having its registered office at Dubai International Financial Centre and registered at the DIFC Registrar of Companies of Dubai under the number 0946,

duly represented by Ms. Christelle Frank, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of PAL IMMOBILIER S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its sole member or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 4. Corporate Object.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies

in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Title II. Capital - Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

**Art. 6. Transfer of Units.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, are the creditors, legal successors or heirs allowed to seal assets or documents of the Company.

**Art. 7. Redemption of Units.** The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the member(s).

## Title III. General Meetings of Members

**Art. 8. Powers of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a general meeting of the members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Vote.** Each unit entitles the holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

**Art. 10. Sole Member.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **Title IV. Management**

**Art. 11. Board of managers.** The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** The Company shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

#### **Title V. Accounts**

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) or more of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

#### **Title VI. Winding up - Liquidation - Miscellaneous**

**Art. 20. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

**Art. 21. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles shall be determined in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year will begin as at the date hereof and will end on December 31, 2010.

#### *Subscription and Paying-Up*

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been subscribed by M1 R.E. Limited, prenamed.

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

#### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,
- 2) The number of managers is fixed at three (3),
- 3) Are appointed managers of the Company for an unlimited period:
  - Mr. Moustapha El-Solh, born in Beirut (Lebanon) on the 30th of August 1970, professionally residing at Gildo Pastor Center, 9, rue du Gabian, suite 906-907, MC-98000 Monaco;
  - Mr. Laurent Godineau, born in Cholet (France) on the 17th of June 1973, professionally residing at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;
  - Mr. Cyril Palcani, born in Amnéville (France) on the 12th of July 1980, professionally residing at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.



### Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its in Company are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by his/her surname, Christian name, civil status and residence, he/she signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

M1 R.E. Limited, une société à responsabilité limitée constitué au Centre Financier International de Dubaï en vertu de la loi sur les sociétés de Dubaï "DIFC Law No. 3" de 2006 le 12 juillet 2010, ayant son siège social au Centre Financier International de Dubaï et enregistrée au Registre des Société DIFC de Dubaï sous le numéro 0946,

dûment représentée par Maître Christelle Frank, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

### Titre I<sup>er</sup> . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Nom.** Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de PAL IMMOBILIER S.à r.l. (ci-après dénommée la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de son associé unique ou, le cas échéant, d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une

participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

## **Titre III. Assemblées Générales des Associés**

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

#### **Titre IV. Gérance**

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

## Titre V. Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) ou plus du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

## Titre VI. Dissolution - Liquidation - Divers

**Art. 20. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 21. Divers.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera à la date sus-indiquée et se terminera le 31 décembre 2010.

### *Souscription et Libération*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par M1 R.E. Limited, pré-qualifiée.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 3) Sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Moustapha El-Solh, né à Beyrouth (Liban) le 30 août 1970, demeurant professionnellement au Gildo Pastor Center, 7, rue du Gabian, Suite 906-907, MC-98000 Monaco;

- Monsieur Laurent Godineau, né à Cholet (France) le 17 juin 1973, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;

- Monsieur Cyril Palcani, né à Amnéville (France) le 12 juillet 1980, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille deux cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Christelle Frank, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 30 août 2010. Relation: GRE/2010/2908. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 15 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124829/443.

(100141517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

---

#### **VI.KA.MA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 143.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124904/9.

(100141676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

---

#### **Packinvest A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 48.141.

#### EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2010, que:

1. Le mandat des Administrateurs a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010:

- Monsieur Antti Ilmari Aarnio-Wihuri;
- Monsieur Ilkka Suominen;
- Monsieur Juha Hellgren.

2. Le mandat du Commissaire aux comptes, Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, RC B 142674, a été renouvelé pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010125390/19.

(100142650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

---

**World Business Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2010124909/10.

(100141726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

**World Courier (Luxembourg) GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 19.422.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. September 2010.

Unterschrift

DER LIQUIDATOR

Référence de publication: 2010124910/12.

(100142028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

**Yacuba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124912/9.

(100141928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

**Newcombe House Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.367.

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 14 septembre 2010, Vostine Holdings Limited, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite auprès du Registre de Commerce des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1588754, a transféré 100 parts détenues dans la société de la manière suivante:

50 parts sociales d'une valeur de 125 Euros chacune, à Notting Hill Estate Trustee Nrl Limited un "Trustee" de Jersey ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG enregistré auprès du Registre des Sociétés de la Commission des Services Financier de Jersey, sous le numéro 106349 agissant pour le "Trust" Notting Hill Estate Unit Trust,

50 parts sociales d'une valeur de 125 Euros chacune, à Notting Hill Estate Trustee Nr2 Limited un "Trustee" de Jersey ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG enregistré auprès du Registre des Sociétés de la Commission des Services Financier de Jersey, sous le numéro 106350 agissant pour le "Trust" Notting Hill Estate Unit Trust.

Luxembourg, le 14 septembre, 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010125650/23.

(100141838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.



**3D Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 87.083.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2010*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Benoit DUPLAT et a décidé de nommer Monsieur Vincent BULTOT, demeurant à B-7030 Saint-Symphorien, 8 rue Pierre Dunan en son remplacement pour une durée de 3 ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
Fons MANGEN  
*Administrateur*

Référence de publication: 2010124913/15.

(100141918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

---

**Airport International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 37.943.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 15 septembre 2010 que:

Le siège social de la société est transféré du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter du 15 septembre 2010.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2010124932/15.

(100141049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**AMS Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 93.714.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 8 juillet 2010*

Le Conseil d'Administration décide:

- de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, à savoir 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Certifié sincère et conforme  
AMS INVESTISSEMENTS S.A.  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010124935/15.

(100140904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**BC Concept, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 98, Duerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 122.021.

—  
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125150/9.

(100142271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

---

**Farina European Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.647.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 31 août 2010 à 10.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

Monsieur Jan Vanden Abeele, 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010

Pour copie conforme

A. SEUTIN / M. SEUTIN

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010124960/15.

(100140816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**RN Consulting SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.460.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the 12<sup>th</sup> day of August.

Before Us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rusnano Capital AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Interhold AG, Othmarstrasse 8, 8008 Zurich registered with Trade Register of canton Zurich under number CH-020.3.034.700-3 (the Shareholder),

here represented by Diyor Yakubov, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on August 14, 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a public limited liability company (*société anonyme*), which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of "RN Consulting SA" (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of 2010 22 20243

the Company if the Company has only one shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

The Board or, as the case may be, the Sole Director shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 10 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The purpose of the Company is to act as a general partner of corporate entities, including funds, and as an investment consultant to managers and to that effect, and without being limited to, to:

- hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio;

- provide general advice on potential investments;
- perform audit review of potential investment funds; and
- give advice in accessing capital markets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out its business in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 40,000 (forty thousand Euro), represented by 40 (forty) shares having a par value of EUR 1,000 (one thousand Euro) per share each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 10 below.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Powers of the General Meeting of the Company.** As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The General Meeting shall have the powers received to it by the Companies Act or these Articles which include without limitation:

- (i) the approval of the annual accounts as set out in article 74 of the Companies Act;
- (ii) the allocation of the annual net profits as set out in Article 22;
- (iii) the amendment to the Articles as set out in Article 10;
- (iv) the change of nationality of the Company as set out in Article 10;
- (v) the appointment, remuneration and removal of the directors of the Company as set out in Article 11; and
- (v) the dissolution of the Company as set out in Article 23.

**Art. 9. Annual General Meeting of the shareholders - Other Meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first

Monday in May of each year at 12:00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board, or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors, if any, may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who needs not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors.

**Art. 11. Management.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company.

The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

The directors shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor, if any, and held to appoint new directors.

**Art. 12. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least one half of its members is present or represented and. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act.

Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other,

(iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 14. Powers of the Board.** The Board or, as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

**Art. 15. Delegation of powers.** The Board or, as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board or, as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 15 above.

**Art. 17. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 19. Statutory Auditor(s) (commissaire aux comptes) - Independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, in accordance with the provisions set out by applicable law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

The external auditor(s) will be appointed by the General Meeting in accordance with article 69 of the act of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies (the Act of 2002). The General Meeting will determine their number and the term of their office.

**Art. 20. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 21. Annual accounts.** Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Act of 2002.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board or, as the case may be, the Sole Director and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 22. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per



cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Board or, as the case may be, the Sole Director may decide to pay interim dividends from the available profits and reserves of the Company, including share premium, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

**Art. 23. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 10 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

#### *Transitional provisions*

The first business year begins today and ends on 31 December 2010.

The first annual General Meeting will be held on 2 May 2011 at 12:00.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the Shareholder hereby declares that it subscribes to 40 (forty) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each and representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Shareholder by payment in cash so that the sum of EUR 40,000 (forty thousand Euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1.500.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The Shareholder, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of director is set at 1 (one);
2. Valon S.A., a public limited liability company existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 63143, is appointed as sole director, for which is acting as representative, Mr Guy KETTMANN, employee, residing professionally in Luxembourg, 283, route de Luxembourg, born on March 17, 1951 in Hesperange.
3. that there be appointed PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company existing and organised under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477 as independent auditor (cabinet de révision agréé);
4. that the term of office of the sole director will expire after the annual General Meeting of the year 2016 approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2015;
5. that the term of the office of the independent auditor (cabinet de révision agréé) will expire after the annual General Meeting of the year 2011, approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2010; and
6. that the address of the registered office of the Company is at 283, Route d'Arlon, L-1150, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, which is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said appearing person signed the present deed together with the notary.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze août.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rusnano Capital AG, une société de droit suisse, ayant son siège social à c/o Interhold AG, Othmarstrasse 8, 8008 Zurich, enregistrée auprès du registre du commerce du canton de Zurich sous le numéro CH-020.3.034.700-3 (l'Associé Unique);

ici représentée par Diyor Yakubov, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "RN Consulting SA" (la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, si le Conseil d'Administration n'a qu'un seul membre (l'Administrateur Unique), par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil d'Administration, ou l'Administrateur Unique, selon le cas, a également le droit de créer des succursales, des bureaux, des centres administratifs et des agences partout où il le juge nécessaire, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société soumise à la législation luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel qu'établi à l'Article 10 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet social de la Société est d'agir en tant qu'associé commandité (general partner) de personnes morales (corporate entities), dont les fonds, et en tant que consultant en investissement auprès d'administrateurs et de gérants (managers) et à cet effet, et sans être restreint à, de:

- détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, au sein de sociétés luxembourgeoises et étrangères, de procéder à toutes autres formes d'investissements, d'acquisitions par achat, souscription ou de toute autre manière, de céder des titres par vente, échange ou de toute autre manière, ainsi que de gérer, contrôler et développer son portefeuille

- fournir des conseils généraux sur des investissements potentiels;

- faire des revues d'audit sur des fonds d'investissement potentiels; et

- donner des conseils pour l'accession aux marchés des capitaux.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant à son objet social et susceptibles de favoriser son développement.

La Société peut étendre ses activités au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 40.000 (quarante mille euros), représenté par 40 (quarante) actions ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives et resteront nominatives

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires, et s'ils sont émis, ils seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, celui-ci a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale fait référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale a les pouvoirs qui lui sont donnés par la Loi de 1915 ou par ces Statuts qui incluent sans limitation:

- (i) L'approbation des comptes annuels tels que définis à l'article 74 de la Loi de 1915;
- (ii) L'allocation des bénéfices nets annuels tels que définis à l'Article 22;
- (iii) La modification des Statuts tels que définis à l'Article 10;
- (iv) Le changement de nationalité de la Société tel que défini à l'Article 10;
- (v) Les nominations, rémunération et révocation des administrateurs de la Société telles que définies à l'Article 11; et
- (vi) La dissolution de la Société telle que définie à l'Article 23.

**Art. 9. Assemblée Générale Annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai de chaque année à 12 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires de la Société peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, sauf disposition contraire des Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, ainsi que par le commissaire aux comptes, s'il en existe. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peut demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée et doit être réceptionnée par la Société cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faits par des annonces publiées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires, s'il en existe.

Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de les signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux administrateurs conjointement.

**Art. 11. Administration de la Société.** Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être gérée par un Administrateur Unique, qui n'est pas nécessairement actionnaire de la Société. Si la Société a plusieurs actionnaires, la Société doit être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

L'Administrateur Unique et les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du Conseil d'Administration ou en tant que Administrateur Unique (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représente comme membre du Conseil d'Administration ou Administrateur Unique conformément à la Loi de 1915.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à n'importe quel moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de retraite, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants peuvent élire, par un vote à la majorité, un administrateur pour pourvoir à la vacance de poste jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateurs restants, une Assemblée Générale est rapidement convoquée par le commissaire aux comptes, s'il existe, et nomme les nouveaux administrateurs.

**Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président du Conseil d'Administration) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Conseil d'Administration ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment un président pro tempore qui préside la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les membres du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre

du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil d'Administration donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication autorisé par les Statuts ou par la Loi de 1915.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à la réunion.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président du Conseil d'Administration est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct, et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par ces moyens de communication est censée être tenue à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie écrite. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par chaque administrateur. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'Article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 13. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou un autre membre du Conseil d'Administration qui en a assumé la présidence ou par tous les administrateurs présents à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration, ou deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (selon le cas).

**Art. 14. Pouvoirs et Fonctions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, sont investis des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peuvent nommer un délégué (ou plusieurs délégués) à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en cas d'Administrateur Unique. La Société est également engagée par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, et ce dans les limites de ce pouvoir. Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément à l'alinéa premier de l'Article 15 ci-dessus.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou fondés de pouvoir



de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont membres du Conseil d'Administration, collaborateurs, fondés de pouvoir ou employés d'une telle société ou entité.

Tout membre du Conseil d'Administration ou fondé de pouvoir de la Société, qui est membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un membre du Conseil d'Administration ou de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, ce membre du Conseil d'Administration devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et ce conflit sera mentionné dans le procès-verbal des résolutions. La personne en question ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce membre du Conseil d'Administration à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société n'a qu'un Administrateur Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagées et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 18. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé ou un cabinet de révision agréé. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Le réviseur d'entreprises agréé ou le cabinet de révision agréé sera nommé par l'Assemblée Générale en accord avec l'article 69 la Loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (la Loi de 2002). L'Assemblée Générale déterminera leur nombre et la durée de leurs fonctions.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dressent les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2002.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréés, selon le cas, qui rédigent sur cette base leur rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréés, selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.



Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de verser des dividendes intermédiaires pris sur les bénéfices et réserves disponibles de la Société, prime d'émission incluse, sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 23. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 02 mai 2011 à 12 heures.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 40 (quarante) actions, ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune et représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 40.000 (quarante mille euros) payé par l'Associé Unique est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à un (1);
2. Valon S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B63143, est nommé administrateur unique, pour laquelle agit, comme représentant Mr Guy KETTMANN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 283, route d'Arlon, né le 17 mars 1951 à Hesperange.
3. PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B65477, est nommé en tant que cabinet de révision agréé;
4. le mandat de l'Administrateur Unique expire après l'Assemblée Générale de l'année 2016 approuvant les comptes annuels de l'exercice social finissant le 31 décembre 2015;
5. le mandat du cabinet de révision agréé expire après l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2011 approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010; et
6. l'adresse de la Société est fixée au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. YAKUBOV, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 août 2010, LAC/2010/36972: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): C. SCHUMACHER.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 September 2010.

Référence de publication: 2010124864/659.

(100141746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

---

**Arget S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.006.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire en date du 12 août 2010 que:

- Madame Mireille GEHLEN, est domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg
- Monsieur Thierry JACOB, est domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, est domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010124937/16.

(100141024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Aslaug S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.780.

—  
Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Septembre 2010.

*Pour Aslaug Sàrl*

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010124938/13.

(100141339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Decem Titri Capital S.à r.l., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.814.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre 2010*

Les administrateurs décident à l'unanimité de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée située au 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, au poste de réviseurs d'entreprise de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31.12.2010.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010124952/14.

(100140804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Aslaug S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.780.

—  
Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Septembre 2010.

*Pour Aslaug Sàrl*

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010124939/13.

(100141341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Carlo Pazolini Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.287.

*Extrait de la décision prise par l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires de la Société en date du 27 Août 2010*

Il a été décidé:

- d'accepter la résignation de Mme Marina Reznik en tant que Gérant B de la Société avec effet au 27 août 2010;
- de nommer Mr. Badri Shermazanov résidant au 22 Shosseynaya St., à Moscou, R- 109548 en tant que Gérant B de la Société avec effet au 27 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Septembre 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010124941/16.

(100140928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Comptoir du Sel, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 18.921.

*Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 17. August 2010*

Anteilabtretung vom 17. August 2010 von den Gesellschafter anerkannt und der Gesellschaft ordnungsgemäß mitgeteilt. Das Gesellschaftskapital beträgt dreiundvierzigtausend Euro (43.000,00 €), eingeteilt in einhundert (100) Anteile, die, nach Abtretung, folgendermaßen aufgeteilt sind:

|   |     |
|---|-----|
| 1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-TRANSPORT,<br>mit Sitz in L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie, dreiunddreißig Anteile . . . . .                    | 33  |
| 2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes SÜDSALZ, GmbH,<br>mit Sitz in D-80339 München, Ridlerstrasse, 75 (Bundesrepublik Deutschland), . . . . . | 34  |
| 3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SODALUX,<br>mit Sitz in L-6685 Mertert, Port de Mertert, dreiunddreißig Anteile . . . . .                                  | 33  |
| Total: einhundert (100) Anteile . . . . .   | 100 |

Aufgenommen in Luxembourg, Datum wie oben erwähnt.

COMPTOIR DU SEL SARL

Référence de publication: 2010125202/20.

(100142349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

---

**Castello (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2010124942/12.

(100141268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Culligan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.025,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 101.990.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique de la société datées du 29 juillet 2010*

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur David Delpéch de ses fonctions de gérant la Société avec effet au 31 juillet 2010.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Eric Bosmans, domicilié au 9, Square Desaix, 75015 Paris, France, en qualité de nouveau gérant de la Société à compter du 31 juillet 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Culligan Holding S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010124944/17.

(100141282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**Compagnie Financière Parthénon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.428.

—  
EXTRAIT

En date du 30 décembre 2009, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler le mandat des administrateurs:

- Project2 Holding NV,
- Het Koninklijk Entrepot N.V., et
- Alon-Isaac Amar

ainsi que le mandat du commissaire, Compagnie Financière Parthénon S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

De plus, sont survenus les changements d'adresses suivants:

- L'administrateur, Monsieur Alon-Isaac Amar demeure dorénavant au 85, Eugeen Van de Vellaan, 2970 Schilde, Belgique;
- Le commissaire, Compagnie Financière Parthénon S.à r.l., a son nouveau siège social au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Compagnie Financière Parthénon S.A.*

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2010125590/25.

(100141864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

**Culligan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 102.911.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique de la société datées du 29 juillet 2010*

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur David Delpéch de ses fonctions de gérant la Société avec effet au 31 juillet 2010.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Eric Bosmans, domicilié au 9, Square Desaix, 75015 Paris, France, en qualité de nouveau gérant de la Société à compter du 31 juillet 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Culligan International S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010124945/17.

(100141216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Camargue Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 146.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010124946/11.

(100141123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Swisscanto (Lu) Portfolio Funds Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.187.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 07 septembre 2010 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Ralf BRANDA

Wilhelm-Meister-Strasse 12, D-61348 Bad Homburg

M. Stephen COSSINS

Maplewood, Park Grove - GB - HP8 4BG Buckinghamshire

Dr. Gérard FISCHER

Nordring 4, CH-3000 Bern 25

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011,

- de renouveler le mandat de:

KPMG AUDIT S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

*Pour SWISSCANTO (LU) PORTFOLIO FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.*

Société anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010126270/26.

(100142396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

---

**Ceram Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 60.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010124947/11.

(100141120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Ceratos Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 111.987.

Wie sich herausstellte, hat sich ein Fehler in den Auszug der außerordentlichen Generalversammlung vom 16. April 2010, eingetragen und hinterlegt beim R.C.S. Luxembourg am 13. Juli 2010, unter der Nummer L100102970.05, geschli-  
chen.

Der Vorname des Verwaltungsratsmitglieds der Kategorie A, Herr WOHLWEND, Treuhänder, geboren am 5. März 1950 in Vaduz (Liechtenstein), wohnhaft in FL-9490 Vaduz, Pradafant 7 (Liechtenstein), ist wie folgt zu korrigieren: Reinhold anstelle von Reinold.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. September 2010.

CERATOS FINANCE S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2010124948/17.

(100140847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**CTP Property Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 128.557.

Par résolutions signées en date du 31 août 2010, l'associé unique a révoqué Monsieur Radek Zeman, avec adresse au 127, Sovi, CZ-252 42 Jesenice-Zdimerice, République Tchèque, de son mandat de gérant délégué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2010124951/16.

(100141087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**Kilkenbourg Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 124.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124975/10.

(100141319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**Espace Net S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.  
R.C.S. Luxembourg B 60.081.

*Extrait de l'Assemblée générale ordinaire tenue à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal le 30 juin 2010 à 15.30 heures*

*Résolution*

*5<sup>ème</sup> résolution:*

L'Assemblée générale renomme aux fonctions de commissaire aux comptes, Madame Lorian De Paoli, née le 17 décembre 1962 à Apecchio (Italie) et domiciliée à L-4482 Belvaux, 45, rue Michel Rodange pour une durée d'un an.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolution extraite et conforme au Procès verbal de l'Assemblée générale



Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2010.

Alvin Sold

Président

Référence de publication: 2010124956/17.

(100141404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Fertitrust S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 11.025.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 8 septembre 2010*

- Le siège social de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

FERTITRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2010124961/14.

(100141207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Société Commerciale à Statut Légal Spécial.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.025.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 juin 2010*

«L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Georges Bach de son mandat d'administrateur avec effet au 17 août 2009 et de la démission de Monsieur Thierry Glaesener de son mandat d'administrateur avec effet au 14 juin 2010.

Conformément à l'article 8 des statuts, l'Assemblée nomme Monsieur Jacques Lanners, demeurant professionnellement à 101, route de Holzem, L-8232 Marner, comme nouvel administrateur à dater du 14 juin 2010 en remplacement de Monsieur Thierry Glaesener. Le mandat de Monsieur Jacques Lanners prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des coparticipants statuant sur les comptes annuels de l'exercice social 2013.

Conformément à l'article 9 des statuts, l'Assemblée prend acte de la désignation de Madame Mylène Wagner-Bianchy, demeurant professionnellement à 9, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Secrétaire Générale du SYPROLUX, comme administrateur représentant le personnel, avec effet au 11 septembre 2009, en remplacement de Monsieur Georges Bach. Le mandat de Madame Mylène Wagner-Bianchy prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des coparticipants statuant sur les comptes annuels de l'exercice social 2013.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signatures

Les déclarants

Référence de publication: 2010125676/23.

(100141959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

---

**Helios Invest 2013 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.804.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre 2010*

Les administrateurs décident à l'unanimité de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l, une société à responsabilité limitée située au 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, au poste de réviseurs d'entreprise de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31.12.2010.

Delphine GUILLOU / Aurélie ASTRUC

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010124967/14.

(100140805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**I-Partegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 32, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 107.366.

Le Bilan au 31/12/09 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel MARCHANDISE

Gérant I-SND représenté par Michel MARCHANDISE

Référence de publication: 2010124969/11.

(100141400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Interactive Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 54.023.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 16 juin 2010*

*Résolutions:*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur David GILLARD comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010124970/14.

(100140812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Micaboul Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 14.117.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010 que l'adresse de certains Administrateurs a changé de la façon suivante:

- Monsieur François WINANDY, est domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg
- Madame Mireille GEHLEN, est domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010124994/15.

(100140929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Heyen Bau Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7681 Waldbillig, 4, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 140.206.

Im Jahre zwei tausend zehn, den dreizehnten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Roland HEYEN, Maurermeister, wohnhaft in D-54669 Bollendorf, Auf dem Deich 8.
- 2.- Herr Joachim KIESCH, Versorgungstechniker, wohnhaft in D-54675 Nusbaum, Rohrbacher-Strasse 12.

Welche Komparenten erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HEYEN BAU CONSTRUCTIONS S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6437 Echternach, 6, rue Ermesinde, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 140.206 (NIN 2008 2428 748).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1928 vom 6. August 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

|   |     |
|---|-----|
| 1.- Herr Roland HEYEN, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .   | 50  |
| 2.- Herr Joachim KIESCH, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . . | 50  |
| Total: ein hundert Anteile . . . . .                          | 100 |

Alsdann ersuchten die Komparenten den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Echternach nach Waldbillig zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

**Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Waldbillig.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-7681 Waldbillig, 4, rue Michel Rodange.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. HEYEN, J. KIESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 septembre 2010. Relation: ECH/2010/1251. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

*Le Receveur (signé):* J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 17. September 2010.

Référence de publication: 2010125290/38.

(100142476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

---

**Letalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Baptiste Brekelmans.

Référence de publication: 2010124982/10.

(100141328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**J.C. Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.183.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 août 2010 que l'adresse des Administrateurs a changé de la façon suivante:

- Monsieur François WINANDY, est domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg
- Madame Mireille GEHLEN, est domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg
- Monsieur Thierry JACOB, est domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010124973/16.

(100140930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Lux Direct PDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.677.

---

Par lettre du 27 juillet 2010, Michel Delcroix a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juillet 2010.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Jean-Benoît Lachaise.

Référence de publication: 2010124983/10.

(100141239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Lux Direct Rep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.333.

---

Par lettre du 27 juillet 2010, Michel Delcroix, 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juillet 2010.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Jean-Benoît Lachaise.

Référence de publication: 2010124984/10.

(100141238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Lux Direct Rep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.333.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124985/10.

(100141279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**AMO Holding 11 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.572.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010049278/9.

(100050723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

---

**Medial European Communications Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.142.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125090/10.

(100142144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

---